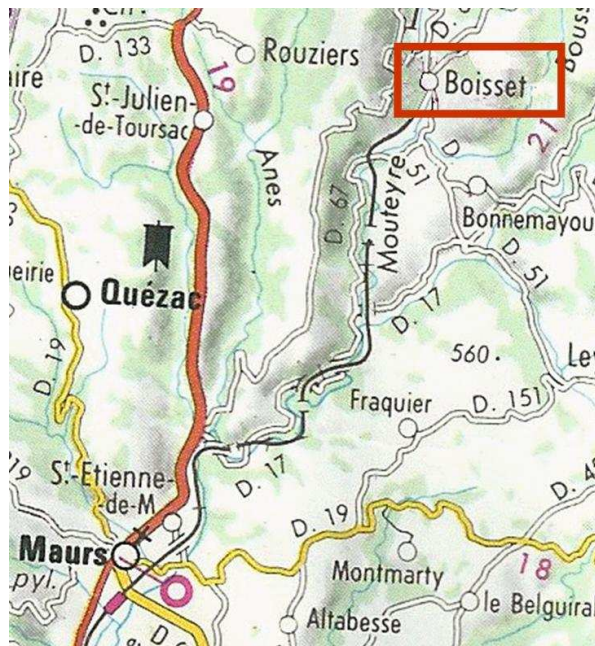


# La révolution française en Auvergne

La recherche de mes ancêtres maternels m'a conduit dans une petite commune de moins de mille habitants nommée **Boisset** au sud du Cantal. Elle est située à 20 km au sud d'**Aurillac** au cœur de la châtaigneraie presque à la limite du Lot. Elle s'étend sur une quinzaine de kilomètres du nord au sud et sur 6 à 8 kilomètres de large et est composée de petites fermes et quelques commerçants concentrés dans le bourg.

Sur la place de l'église, se trouve une statue d'un poète félibre portant le même nom qu'un de mes ancêtres, ce qui m'a incité à rechercher son ascendance. Il descendait d'une lignée de juges de paix de la commune dont l'un d'eux avait rédigé le cahier de doléances des habitants de **Boisset**.



A l'occasion de l'anniversaire de la Révolution en 1989, l'association des parents d'élèves a fait des recherches sur les événements qui se sont déroulés 200 ans plus tôt ; un résumé de ces travaux est présenté ci-après en conservant quelques mots du vocabulaire d'alors.

## 1. La préparation des États Généraux à Boisset

Le 13 mars 1789, l'assemblée des habitants de **Boisset** inscrits sur les rôles d'imposition ont été réunis au son des cloches. Ils sont 75 hommes tous « François ».

Cette réunion fait suite à l'annonce du 24.01.1789 par **Louis XVI** de la réunion des États Généraux du Royaume pour trouver des solutions aux problèmes qui menacent d'entraîner la France dans le gouffre : la misère règne, la bourgeoisie veut participer aux affaires du royaume, la banqueroute semble inévitable, la dette colossale s'aggrave, les différents contrôleurs généraux des finances sont incapables, ou, empêchés d'agir par les privilégiés : clergé et noblesse.

Le premier niveau de la consultation est la paroisse : les chefs de famille imposables, donc propriétaires, exposent leurs problèmes et leurs souhaits sur un cahier de doléances. C'est le juge royal qui rédige le cahier de doléances du tiers état de la paroisse dans un français approximatif, ce document a été conservé et c'est celui qui a été présenté : les difficultés de l'agriculture liées à la configuration du pays entre deux montagnes et quelques petites plaines, des terres peu riches sensibles aux « ravines » et aux chaleurs de l'été, privent le laboureur de ses travaux sur ces mêmes coteaux . Les châtaigniers aussi (rejetons de vieux arbres) sont détruits par les gelées.

Depuis longtemps, il n'y a pas eu une récolte normale de seigle et de châtaignes, les prairies sont arrosées par trois petits ruisseaux qui débordent facilement et, à cause des fortes pluies, comblent les prés de sable et de pierres. Ceci prive de foin les cultivateurs, de plus depuis plusieurs années, les ouragans ont été si nombreux dans la paroisse, que les habitants ont été obligés d'abandonner leurs possessions et de vendre les bestiaux qui leurs étaient nécessaires pour labourer les terres et faire du fumier, le plus violent ouragan étant celui survenu le 16 juin 1788.

La paroisse de **Boisset** ne fait aucun commerce avec la ville d'**Aurillac**, le peu de fruits qu'ils auraient pu y vendre ne paierait pas le transport.

A ces maux, s'ajoute une base d'imposition injuste, le tarif et «l'arpentement» effectués en 1746 n'ont fait que l'aggraver et la surcharger. L'expert ne connaissant pas le pays et n'ayant pas fait assez de «classes» de prés, terres et bois, a créé de grandes injustices.

Le journal de «pré» de première classe de **Boisset** est donné pour 15 livres c'est-à-dire l'équivalent du journal de « pré » de rivière d'**Aurillac** qui produit le triple.

Autre cause de mécontentement, les privilèges des nobles et du clergé auxquels les non-privilegiés payent de lourds impôts en argent ou en nature. A cause de tout cela, la misère est très grande.

Un «brassier » de la dite paroisse ne dispose que d'environ 60 ares, de 2 «seterées» de bois de châtaigniers (64 ares environ), 4 «seterées» de terre de deuxième classe, un petit jardin, deux ânesses , 1 cochon, 12 brebis, 1 chèvre, 1 maison couverte de paille, soit un produit de 40 Livres, un revenu qui est de mourir de faim. Ce «brassier» paye 70 livres d'imposition et 15 livres de vingtième. L'an dernier faute de grain ou d'argent pour en acheter, le tiers des terres labourables n'ont pas été cultivées.

De plus, les jeunes « Boissetois » dégoûtés et ne pouvant vivre sur un sol si ingrat partent en Espagne ou dans d'autres provinces du royaume et suite à cette émigration qui augmente, il manque à **Boisset** plus d'un tiers des laboureurs. On ne trouve plus de domestiques, ils sont rares donc fort chers.

De plus, les « Boissetois » expriment le vœu que **Boisset** reste le siège de la prévôté royale, c'est la plus ancienne d'Auvergne remontant à l'an 1280.

Notons qu'au même moment, les habitants de **Maurs** (aujourd'hui chef-lieu de canton) réunis eux aussi pour écrire leur cahier de doléances dénoncent la façon dont la justice est rendue à **Boisset**, dans un cabaret et par des analphabètes.

Enfin, en deux lignes, arrive l'essentiel des revendications : « le vœu des habitants se réunit encore à supplier les États Généraux de n'admettre qu'un seul et même impôt indistinctement réparti sur les trois ordres de l'État ».

Après cette rédaction, il a été procédé à l'élection des députés qui la porteront à l'Assemblée qui se réunira à **Vic-sur-Cère** le 16 mars où sera rédigé par synthèse des cahiers de doléances des paroisses, le cahier de doléances du baillage. Les élus de **Boisset** sont des hommes en vue, capables de parler en public : **Antoine Lavernhe**, marchand ; **Louis Laroque** notaire ; **A. Capelle**, avocat et **Jean-Baptiste Brayat**, juge royal, celui-là même qui a rédigé le cahier de doléances. Ils ont reçu les pleins pouvoirs de leurs concitoyens pour proposer, aviser, consentir pour l'établissement d'un ordre fixe, durable pour le bien du royaume et des sujets de sa Majesté.

Les revendications des gens de **Boisset** sont semblables à celles de beaucoup de paroisses de France en ce qui concerne les privilégiés, par contre, il y a peu de place accordée aux revendications importantes telle que la répartition de l'impôt sur les trois ordres de l'État mais au contraire, beaucoup de place accordée aux phénomènes naturels comme si le roi aurait pu les mettre hors la loi ; en fait, il y a beaucoup de jérémiades destinées à faire baisser les impôts.

On peut aussi apercevoir une faiblesse dans cette révolution. Guidée par la bourgeoisie, elle ne profitera pas aux plus pauvres. On peut s'interroger quand on lit « les domestiques sont devenus rares et par conséquent fort chers », on aurait aimé connaître leurs points de vue. Que penser de notre « brassier» bien misérable, mais que penser de ceux qui n'avaient même pas une maison couverte de paille.

Tous ces gens n'étant pas inscrits sur le rôle de l'imposition n'avaient pas le droit de s'exprimer. Tout un peuple de crève-la-faim, de serviteurs, de mendiants, d'ouvriers agricoles à la journée, de marchands ambulants est délibérément oublié dès le début.

## 2. Les débuts de la Révolution

Rappelons les faits

- début des États Généraux difficiles à **Versailles** en mai 1789,
- conflit entre le roi et les députés entraînant la proclamation de l'Assemblée Constituante (9 juillet 1789)
- prise de la Bastille d'assaut par le peuple de **Paris** (14 juillet) qui décapite son gouverneur.
- fin juillet, la nouvelle de la prise de la Bastille arrive dans les provinces les plus reculées du royaume qui découvrent des événements difficilement imaginables quelques semaines plus tôt. Les rumeurs les plus folles circulent.

On dit :

- qu'un complot aristocratique s'est formé,
- que des bandes de brigands vont de village en village, volant, pillant : en certains lieux, on brûle des châteaux...

Dans chaque village, on envoie à ses voisins des messagers pour les avertir du danger et bientôt les gens du peuple armés de fourches, de bâtons et de faux, se rendent au devant d'ennemis qu'ils ne rencontreront jamais : c'est un bon exemple de psychose collective !

**Boisset** n'échappera pas au phénomène ainsi que les communes environnantes envoyant des renforts à **Maurs** pour attendre de pied ferme les brigands. Très rapidement, il fallut se rendre à l'évidence et tous les soldats d'un jour purent rentrer chez eux.

## 3. Boisset réfractaire aux idées de la Révolution

### 3.1. Problèmes religieux

Le 12 juillet 1790, la Constituante votait la constitution civile du clergé : les prêtres élus devenaient des fonctionnaires payés par l'état, les évêques n'étaient plus nommés par le Pape.

Le 27 novembre, le serment civique impliquait l'acceptation de la constitution par les prêtres.

La condamnation tardive du texte par Pie VI divise le clergé en prêtres assermentés et en prêtres réfractaires considérés par les autorités comme contre-révolutionnaires.

En 1790, à **Boisset**, le clergé est représenté par un curé **Pierre Jalenques** et deux vicaires **Carsac et Muratet**. L'abbé **Carsac** prête serment et fut nommé curé dans une paroisse voisine. **Boisset** se vit doté de prêtres constitutionnels, le curé **Pierre Domergue** et les vicaires **Lagardie** et **Barthoneuf**.

**Pierre Jalenques** obligé de quitter son poste début 1791 exerce son sacerdoce dans la clandestinité (granges, pleine nature) où se pressent les paroissiens fidèles et reconnaissants tandis qu'à l'église à la messe du prêtre «intrus» n'assistaient que quelques enragés.

Cette relation des faits semble partisane et même caricaturale, pourtant, les correspondances et rapports de l'époque vont dans le même sens et montrent l'importance des prêtres réfractaires. Ainsi dans un document du 6 prairial an II (25,05.1795) les officiers municipaux de 14 communes de la région, interrogés sur le mauvais esprit public, accusent les prêtres réfractaires (parmi lesquels un des plus dangereux est **Jalenques**, ancien curé de **Boisset**).

En résumé, la faible emprise des prêtres assermentés et la fidélité aux prêtres réfractaires allaient sans doute de pair avec la fidélité à la monarchie. Habituellement, l'abbé **Jalenques** était appelé dans tous les coins de la paroisse pour baptiser, confesser, célébrer la messe, administrer les sacrements et était obligé de se déguiser en ouvrier, paysan et même soldat. Il a trouvé refuge le plus souvent dans deux familles d'un petit hameau de quelques maisons

d'où il pouvait fuir par une porte dérobée lors de l'approche des patrouilles, ce qui arrivera un soir de Noël pendant qu'il célébrait la messe.

Le curé constitutionnel connaissait de graves difficultés : ses offices étaient boudés et le divorce entre les « Boissetois » et lui se concrétisera le 24 décembre 1791. Un coup de feu fut tiré de l'extérieur de l'église à travers un vitrail atteignant le prêtre qui ne fut que blessé. Cet événement créa un grand émoi dans la commune d'**Arpajon** d'où était originaire le curé **Domergue** qui forma une troupe armée en vue de faire une expédition punitive. L'administration envoya l'armée pour stopper la marche de cette troupe. L'évêque de **Clermont** relate l'événement dans une lettre adressée à **Louis XVI** qui fut lue à la tribune de l'Assemblée le 14 janvier 1792.

### 3.2. L'éducation

Un des soucis des gouvernements révolutionnaires était d'assurer à tous les enfants une éducation au moins rudimentaire. La population du XVIII<sup>ème</sup> siècle était majoritairement analphabète : 1% des jeunes époux pouvaient signer leur nom au bas de l'acte de mariage et en plus, maladroitement et laborieusement tracé, et à **Boisset**, leur nombre est infime.

Trois documents conservés aux archives départementales du Cantal traitent le sujet.

En 1792, l'administration lança une enquête sur l'état de l'instruction publique. La réponse de la municipalité de **Boisset** est simple : « il n'existe aucune école d'aucun sexe », aucune route, redevance, revenu public, destinés à financer l'enseignement, ni aucun bâtiment. Le 20 ventôse an IV (11 mars 1796), la situation est inchangée, l'administration considérant que l'enseignement est négligé dans le canton de **Maurs**, décida de hâter de réformer cet état de fait et de créer 6 écoles pour 6 communes du canton avec logements des instituteurs, l'ancien presbytère servira d'école. Un concours fut organisé pour recruter 6 instituteurs ; 3 réussirent. A **Boisset**, fut nommé instituteur le citoyen **Carays**.

Le I brumaire an VII (22 octobre 1798) fut dressé un constat d'échec : un a disparu dans la nature, le deuxième ayant une ruine comme logement a refusé ce poste et le troisième occupé à la construction d'un moulin et n'exerçant plus depuis plusieurs mois, il n'y a plus aucun enseignant dans le canton de **Maurs**.

### 3.3. Le recrutement des soldats

Dès 1792, la France révolutionnaire déclara la guerre à plusieurs pays d'Europe. Jusqu'à cette date, l'armée était de métier, le service militaire obligatoire était inconnu. Très rapidement, les jeunes Français furent appelés à servir dans l'armée et, à **Boisset** comme dans d'autres lieux, les garçons « réquisitionnés » montrèrent peu d'empressement pour aller se battre.

En prairial an III (juin 1795), les élus de **Boisset** et d'autres communes voisines furent convoqués à **Aurillac** pour s'expliquer sur la résistance à cet enrôlement. Les motifs invoqués sont :

- le mauvais exemple que se donnent les communes les unes aux autres,
- la négligence des gendarmes à rechercher les réfractaires,
- la pression exercée par les prêtres réfractaires comme l'abbé **Jalenques**.

En 1793, un jeune « Boissetois », domestique, avait fait son possible pour dissuader les jeunes « Boissetois » de partir à l'armée. Il fut arrêté, jugé et guillotiné à **Aurillac** le 24 novembre.

Dès cette époque, les familles aisées payèrent des remplaçants à leurs fils. Il est probable aussi que les jeunes partirent pour l'Espagne pour échapper à la conscription malgré le peu de chaleur de leur accueil. Une autre façon d'échapper de partir à la guerre était de se marier et on a pu constater une baisse sensible de l'âge du mariage.

**Boisset** fut dans l'ensemble réfractaire aux idées révolutionnaires :

- des officiers municipaux furent révoqués par l'administration départementale pour ne pas s'être appliqués à faire respecter les lois,
- des domestiques refusaient de cultiver les champs acquis par des particuliers comme biens nationalisés (qui avaient été confisqués aux émigrés et au clergé et vendus aux enchères), les « Boissetois » refusèrent de participer à l'élection du juge de paix du canton de **Maurs** (novembre 1792).
- le nouveau calendrier révolutionnaire avait institué des périodes de 10 jours pour remplacer la semaine le dixième et dernier jour de la décade (ou décadi), jour chômé, se substituait au dimanche chrétien et tous les citoyens devaient se rassembler devant les arbres de la liberté ou devant l'église devenue temple de la raison, pour écouter les discours patriotiques et chanter les hymnes à la patrie. Ces fêtes furent peu suivies. Le maire fit fermer les débits de boisson à l'heure des cérémonies pour essayer de remplir le temple de la raison !

### 3.4. La violence dans la région

Les faits relatés plus haut sont plutôt relatifs à l'indifférence mais parallèlement dans la région, des bandes de pillards sévissaient. Un « Boissetois » créa sa propre bande qui, sous le couvert de patriotes et de révolutionnaires, espérait bien tirer parti de la situation. Cette bande s'attaqua à des communes voisines, incendia un château... Le chef de cette bande de coquins ou de fripons fut arrêté et condamné à 15 ans de fers puis fut acquitté en appel. Le plus étonnant est qu'il fut élu maire aux élections municipales de **Boisset**. Il est difficile de se replacer dans le contexte d'alors mais ce maire était une caricature de révolutionnaire et les vrais patriotes ne devaient pas se reconnaître dans ce brigand. Ce maire brigand tenta d'imposer la révolution, de traquer les prêtres réfractaires et d'appliquer les décrets de l'Assemblée.

A l'automne 1793, le maire établit des listes de suspects à arrêter (nobles de la commune, bourgeois et notables) sous les motifs de parents d'émigrés, conduite incivique, aide aux prêtres réfractaires....

Fin 1793, les temps ont changé, la Terreur n'est plus à l'ordre du jour, **Robespierre** et ses amis assassinés, le maire est aux prises avec la justice, Accusé d'avoir volé l'argenterie de l'église, il fut condamné à 12 ans de fers et partit aux galères à **Toulon**. Il finit sa vie à **Boisset** en 1844 complètement terrorisé.

### Conclusion

A l'échelle de cette petite commune, on retrouve les mêmes éléments constitutifs des événements nationaux, mêmes revendications, mêmes espoirs de 1789. Puis sont venus les excès, l'exclusion et la violence. Les passions se sont déchaînées et ont révélé la grandeur et la bassesse, le courage et la lâcheté dans les deux camps.

Ces temps ont été sanglants mais c'est dans ce flot de sang (inutile parfois) qu'est née la Déclaration des Droits de l'Homme.

**Jean GALAUP**  
**Mars 2005**